

Fiche de poste – Chargé de communication (H/F)

Association Régionale des Pêcheurs et de la Protection du Milieu Aquatique
Nouvelle-Aquitaine (ARP-NA)

Contexte

L'ARP-NA, structure fédératrice des 12 fédérations départementales de pêche et de protection du milieu aquatique de Nouvelle-Aquitaine, œuvre à la valorisation de la pêche de loisir, du patrimoine halieutique régional et à la préservation des milieux aquatiques.
Dans ce cadre, l'association régionale recrute un Chargé de communication qui assurera également des missions de développement (JFT, concours, labellisation etc.).

Intitulé du poste

Chargé de communication (H/F)

Statut

- Contrat : CDI
- Temps plein
- Lieu : Siège de l'ARP-NA ; Périgueux - mobilité régionale à prévoir)
- Prise de poste : mars 2026

Missions principales

Communication régionale

- Élaborer et mettre en œuvre la stratégie de communication interne et externe de l'ARP-NA, en cohérence avec les orientations des structures départementales.
- Produire, coordonner et diffuser des supports de communication, de promotion et de sensibilisation
- Créer des visuels, plaquettes, affiches, infographies et vidéos promotionnelles
- Gérer les réseaux sociaux et le site web de l'ARP-NA
- Valoriser les actions des fédérations départementales et des structures agréées de pêche de loisir (SAAPL)
- Sensibiliser le grand public à la préservation et à la connaissance des milieux aquatiques

Promotion et développement de la pêche

- Valoriser le patrimoine halieutique et l'offre de pêche régionale.
- Concevoir et mettre en œuvre des actions de fidélisation et de recrutement de nouveaux pratiquants.
- Contribuer au développement d'un tourisme pêche régional : partenariats, outils promotionnels, opérations régionales.

Appui et coordination du réseau

- Animer et accompagner techniquement les chargés de communication des fédérations départementales.
- Apporter un soutien stratégique et technique aux projets de communication locaux.
- Participer à la coordination générale et au suivi des activités de l'association.

Organisation de compétitions et événements

- Gérer le circuit régional du Junior Fishing Tour (JFT) : coordination du calendrier, logistique, communication et animation. Assurer un soutien sur les manches départementales
- Organiser et harmoniser les circuits de compétition dans les départements (FLOAT-TOUR, championnat régional)
- Organiser et représenter l'ARP-NA sur les événements publics (Foire de Bordeaux, salons, démonstrations, concours).
- Assurer la couverture média et la valorisation des compétitions et manifestations.

Suivi administratif et financier

- Assurer le suivi technique, administratif et budgétaire des actions de l'ARP-NA
- Suivre les partenariats et conventions liés aux projets de promotion et de compétitions.

Profil recherché

Formation et expérience

- Diplôme BPJEPS Pêche de loisir
- Expérience confirmée dans l'organisation de compétitions de pêche et la coordination d'événements.
- Maîtrise des outils de communication numérique et graphique (Canva, Affinity, réseaux sociaux, outils d'IA souhaitée).
- Connaissance approfondie du milieu associatif halieutique et des missions des Fédérations de Pêche.
- Expérience confirmée au sein d'une SAPL (bonne connaissance du fonctionnement associatif de la pêche de loisir)

Compétences

- Excellentes capacités rédactionnelles et relationnelles.
- Sens de l'organisation, autonomie et rigueur.
- Créativité et aisance avec les outils de création visuelle et audiovisuelle.
- Aptitude à animer un réseau et impulser une dynamique collective.
- Sens de l'écoute.

Conditions et contraintes particulières

- Déplacements fréquents en région Nouvelle-Aquitaine.
- Travail possible certains week-ends ou en soirées, selon les événements.
- Permis B, fluvial et B96 obligatoires

Pour postuler :

Merci d'adresser la candidature par e-mail à arpna@peche-nouvelle-aquitaine.org
Candidature à envoyer au plus tard le 10 février 2026.

Informations générales :

Contrat à durée Indéterminée.
Prise de poste mars 2026

Rémunération :

Selon la grille de la convention collective des Structures Associatives Agréées Pêche de Loisir (salaire équivalent au niveau IV, échelon 2)

Mutuelle entreprise prise en charge à 60% sur la part individuelle.